[illegible] sera payable six mois d'avance. [illegible] abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les annonces se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

Le nouveau et superbe bateau à vapeur ANDREW JACKSON, ayant la chambre en haut, mesurant 100 tonneaux, tirant peu d'eau et ayant d'excellents emménagements pour les passagers. C'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des termes accommodants, s'adresser à

TIERNAN, CUDDY & Co, encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

21 déc

Paquets réguliers de la Nouvelle-Orléans à St. Martinville, par les bateaux à vapeur TRANSPORT & EXPERIMENT.

Le TRANSPORT, capitaine E. Patterson, partira de la Nouvelle-Orléans pour se rendre à Plaquemine, tous les samedis à midi, et de Plaquemine pour se rendre à la Nouvelle-Orléans tous les mardis après avoir échangé ses passagers avec le bateau à vapeur EXPERIMENT, qui arrivera de St. Martinville au village Sauvage tous les lundis, et repartira pour St. Martinville.

Ces bateaux sont pourvus d'un entrepôt pour recevoir les marchandises au village Sauvage, et d'une personne de confiance pour y surveiller. Le Transport n'allant pas plus loin qu'à Plaquemine, pourra en cas de mauvais tems, attendre pour débarquer le fret qui sera mis à son bord.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à (21 déc) DOUMEING & FUSELIER.

POUR BORDEAUX.

Le navire français L'EUCHARIS, capitaine Maissin, partira pour le dit port, le 12 courant fixe. S'adresser pour les conditions du passage, au capitaine à bord, ou à

OSMIN BIGOURDAN, rue Toulouse, No. 23

6 fév

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain GENERAL SANTA-ANNA ou BELLO INDIO, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Les marchandises transportées par le dit brick jouiront du privilège du pavillon national de 20 pour cent sur les droits. Pour le complètement du fret, comme pour passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, rue Toulouse, No. 27

5 fév

POUR MARSEILLE. (passage seulement.)

Le navire fin voilier VILLE DE MARSEILLE, capitaine Alleyre, ayant son chargement engagé, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à

JULES LE BLANC, No. 103, rue Royale

5 fév

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe LOIRE, capitaine Boulanger, recevra à bord, 150 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret et passage, s'adresser à

JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103

5 fév

POUR TAMPICO.

La goëlette TALBOT JONES, (construction de Baltimore,) doublée et chevillée en cuivre, capitaine Berry, de 89 tonneaux, portant 500 barils, elle est excellente sous tous les rapports. Pour fret ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.

31 jan

POUR LIVERPOOL.

Le TALLAHASSEE, capitaine Glover, maintenant à la Presse-à-coton d'en haut, peut prendre 250 à 300 balles de coton. S'adresser à

BENJ. BOOTH & Co.

29 jan

POUR MATAMORAS (dimanche, 2 février.)

La goëlette fine voilière PEARL, a besoin de 20 barils pour compléter son chargement et pourra prendre quelques passagers, ayant de beaux emménagemens. S'adresser au capitaine à bord, ou à

CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11

27 jan

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol TRES-AMIGOS, partira sous peu, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour le reste ou pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à

COURVAL, ACEBO & CO.

24 jan

A FRETER.

Le brick de première classe GARNET, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Burgess, du port d'environ 194 tonneaux, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau, No. 13.

I. OGDEN & CO.

17 jan

POUR TAMPICO.

La goëlette LEONARD, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TUYES & CO.

14 jan

A VENDRE OU A FRETER.

La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co, 117, rue Royale.

13 jan

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à

Fs. PERRET & GALLY, rue Toulouse.

11 janv

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain SENATOR, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 63, ou à

TIERNAN, CUDDY & CO, encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

6 jan

POUR LIVERPOOL.

Le navire de 1re. classe le HEROLD, capitaine Hull, a besoin d'environ 400 barils pour compléter son chargement et partira sous peu, s'adresser à

I. OGDEN & CO, rue du Canal, No. 72.

4 jan

POUR LE HAVRE.

Le fin voilier navire A. I. GULNARE, capit. Watt, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage avec d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TIERNAN & CUDDY, encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

4 jan

POUR LA MOBILE.

La goëlette PROTECTION, capitaine Long, est maintenant en chargement sur la Levée, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

Thos. TOBY & CO.

Succession de Thomas Caldwell.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, la dite curatrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité et son cautionnement annulé.

Par ordre de la cour,

11 fév W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que F. Fernandez a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. C. Tillinghast, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

12 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Louis Joseph Aillot.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Durand, exécuteur testamentaire du dit défunt ne serait point approuvé et homologué et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

12 fév W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de David Wright.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et la dite curatrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

[illegible] W F C DUPLESSIS, rég.

Le soussigné [illegible] sur son départ pour France, offre à vendre les propriétés et esclaves ci-dessous, savoir:

UNE HABITATION composée de 400 arpents de terre, située sur le petit Bogfalaya (lequel se jette dans le Tchifonté) à 3 milles environ de Covington. Il y a suffisamment de bonne terre pour faire tous les vivres nécessaires à l'entretien des nègres et animaux de l'habitation, tels que: riz, maïs et foin. Le reste est une immense forêt garnie de beaux arbres; sur cette terre il y a un beau moulin à eau à 2 scies, élevé sur le Bogfalaya, lequel moulin vient d'être mis à neuf et sur le nouveau système; les établissements sont, une maison de maître vaste et commode, une maison pour loger l'économe, magasin, fourneaux, étables, cabanes à nègres, deux diables, 10 paires boeufs de tire, charrettes, &c., en un mot cette habitation est très bien montée, et le tout dans le meilleur état possible.

C'est le site le plus agréable qui soit possible de rencontrer de l'autre côté du lac; la rivière passe à 30 pieds de la maison, de l'autre côté est une source qui fournit continuellement une eau limpide et délicieuse; la chasse y est abondante, l'air pur et sain; et jamais le choléra ni la fièvre jaune n'ont visité cette demeure, qui est vraiment délicieuse l'été. Il faut joindre à tous ces agrémens de la vie, les immenses avantages qu'on peut en retirer sous le rapport du revenu: cette propriété bien conduite, peut avec 10 ou 12 nègres donner par an $10,000, non seulement il y a beaucoup de pins sur les terres qui en dépendent, mais elle est en outre bornée par d'immenses terres publiques.

UNE AUTRE HABITATION située à environ 2 milles plus haut, attenant à la même terre et sise sur une des branches du petit Bogfalaya, laquelle vient se jeter dans le dit petit Bogfalaya, ce qui occasionne que le premier moulin dont il est parlé ci-avant doit un passage au radeaux de celui-ci, lequel passage est fait.

Cette seconde habitation se compose de 300 arpens de terre bien fournis en pins, et entourés d'une grande quantité de terres publiques, d'un beau moulin construit il y a 2 ans, faisant marcher 2 scies qui vont aussi d'après le nouveau système, d'une belle maison de maître bâtie en même temps que le moulin, de cabanes à nègres, d'étables, d'écuries, d'une forge bien montée, de 2 diables, 8 paire, boeufs de tire &c., enfin de tout ce qui convient à un établissement de ce genre; le site est aussi charmant, le chemin qui conduit aux sources passe devant la maison, comme sur la première habitation.

Le soussigné prévient les personnes qui voudraient acheter que dans les années de grandes sécheresses, les moulins manquent quelques fois d'eau pendant certains jours des mois de juin, juillet, août, et septembre, ce qui n'occasionne aucun tort, puisque dans ces momens on arrange les moulins s'ils ont besoin de réparations; et que les nègres sont occupés à couper du bois et le charroyer au moulin qui dans la bonne saison scie couramment 5000 pieds chaque par jour.

De plus—600 arpents de Terre sur le Tchifoncté et propres à l'établissement d'un moulin à scie—600 autres, arpents de terre (pinière) situés sur les bords de la rivière Abita, et presqu'attenant aux terres des deux habitations ci-dessus.

DE PLUS:

24 nègres de choix, tous jeunes et à talens, tels que: chefs de moulin, bons scieurs, charpentiers, charretiers; charrons, bucherons, &c., et neuf négresses toutes domestiques à talens, tous ces esclaves sont bons sujets, et garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Les établissements seront vendus ensemble ou séparément avec ou sans nègres. Les personnes qui désirent acheter à l'amiable peuvent passer chez le soussigné, qui fera connaître les termes, conditions, qui seront avantageux aux acquéreurs. Si d'ici au 20 février prochain, ces habitations et ces esclaves n'étaient pas vendus, ils le seront le dit jour à l'encan, par Tricou & Canonge.

14 jan—12, 2pa A. PEYCHAUD.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le mardi, 18 février courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une maison en bois de trois appartemens, avec galerie et cabinets, située au faubourg de l'Annonciation, rue des Pacaniers, entre les rues Richard et St. Jean Baptiste, sur un terrain de 52 pieds de face et 120 pieds de profondeur, (mesure française). Il y a aussi sur le dit terrain, cuisine, chambres à domestiques, latrines &c.

Conditions: $150 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant A. Mazureau, not. public. 14 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 15 février courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 de profondeur, entre les rues Morales et des Bons Enfans, il se trouve sur le dit terrain une maison de quatre appartements, une cuisine double et d'autres dépendances.

Conditions: $500 payable le 1er. octobre prochain, et la balance à 1 an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Le Gardeur, not. pub. 14 fév

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu samedi prochain, 15 février, à l'encan, HUIT CHEVAUX de monture et de cabriolet; ainsi que: TROIS VOITURES de seconde main avec les harnais. Conditions: comptant.

13 fév—3

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, samedi, 15 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

SYLVIA, négresse, âgée d'environ 28 ans, bonne domestique de maison, depuis 5 ans dans le pays. Aussi, son enfant Bunkum, âgé d'un an; garantie des titres seulement.

Conditions: un quart comptant, et le reste à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 13 fév

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, 15 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, 10 Terrains situés au faubourg Tremé, dernièrement la propriété de Mme. Castanede, et touchant la propriété de M. Maunsel White, d'après un plan fait par L. Bringier, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux. Leurs dimensions seront annoncées au moment de la vente.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à paiement final.

L'acte de vente chez W. Lewis, aux frais des acquéreurs. 12 fév

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

JEUDI prochain, 20 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis, il sera vendu,

Un Terrain et une Maison situés au nouveau faubourg Marigny, dans la rue de l'Union, entre les rues Bons-Enfants et Annette, et touchant l'encoignure de la rue des Bons Enfants. Le terrain mesure 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, la maison est composée de deux appartemens, briquetée entre poteaux, cheminée double, galerie et deux cabinets, le tout presque neuf, il y a aussi une cuisine en bois composée de deux appartemens, le terrain est très élevé.

Conditions: 8 & 12 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à paiement final.

L'acte de vente sera passé par devant Jb. Cuvillier, aux frais de l'acquéreur. 14 fév.

M. JUETTE, arrivant de France, ayant transporté son magasin rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Jefferson, No. 132, maison de M. Belle, offre à vendre, un assortiment de marchandises sèches et de liquides, au juste prix, tels que:

Vin rouge de Bordeaux, de deux qualités, en barriques; do do du Rhône, pour dessert; do de Champagne, en paniers, de première qualité; de de Danjou, mousseaux, de 1825, en paniers; vin blanc, Haut-Prignac, par caisse; Guignolet de Danjou, première qualité: Kirsch-Wasser de la Forêt-Noire, Extrait d'Absinthe; Marasquino; liqueurs de Bordeaux, assorties; fruits à l'eau-de-vie; vinaigre de vin blanc, première qualité, en grand barils; sardines à l'huile de Colin; sardines pressées, en petit tambourin; eaux de Cologne de Jean-Marie-Farina; encre à écrire; cigares en boîte; ficelle et lignes; mouchoirs de Chollet en fil de lin, blanc et de couleurs, mouchoirs de batistes, garnis et brodés; toiles à chemise de fil de lin; mousseline à chemise, fil de lin; linge de table et nappes, fil de lin, assortis; do do, coton, damassés; tapis de Bruxelles; manteaux de draps, pour homme et femmes; roupes et castorines; coutil russe; toiles à draps, fil de lin; chemises de toile de lin, pour homme et femme; gilet de laine; souliers fourrés, pour femme; pantoufles fourrés et sans être fourrés; chali pour robes; bonbasine pour robes; gants de laine; chaussons de laine et de coton; parapluis de gros de naples, français; fusils de chasses, double et simple, très-long, français, de tout prix et garantis; pistolets de poches et de duels; ustantiles de chasses, telle que carnassière &c.; Fleurets, masques et gants d'armes; cannes à épées et à sabres; poignards et couteaux à poignards; lampes garnies, d'un bec à quatre, et en tout genre; nécessaires garnis, pour homme; Balais de crain et areignées &c., souliers français, assortis; collection de jolis paniers; éperviers, seines et carlets, louves de toutes grandeurs; filets pour prendre des oiseaux, garnis, faïence de Bayeux à l'eau sur le feu, en gros en détail; socques pour homme et femme; aricots de Soisson blanc et trafés; sabots pour homme et pour femme; dépôt de souliers en gros et en détail; couvertures françaises et une grande quantité d'autres objets qu'on trouvera chez lui.

17 jan—3p

LE soussigné offre à vendre son fonds de Boutique d'armurier à un prix modéré. Les personnes qui ont des armes chez lui sont invitées de les retirer de suite, et celles qui lui doivent de solder leur compte immédiatement.

3 fév—15 PIERRE-LAMBERT.

[illegible] ECU de Paris, 3 caisses de véritable [illegible] de Leroy, et à vendre à prix réduits par

H. BONNAREL & [illegible]

[illegible] débarquement du navire Ohio, de Boston, [illegible] par les consignés, 100 caisses [illegible] de table.

T. NICOLAS & Co, rue Toulouse, No. 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le 28 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

La belle maison à l'encoignure des rues Royale et Hôpital, No. [illegible], mesurant [illegible] pieds, 10 pouces face à la rue Royale, sur [illegible] pieds face à la rue de l'Hôpital, sur lequel il se trouve écurie, remise et la cour briquetée en briques du pays.

Le Lot à côté mesurant 26 pieds face à la rue de l'Hôpital, sur 74 pieds 4 pouces de profondeur, sur lequel il se trouve une écurie de 15 pieds, une remise de 15 pieds, et une maison bâtie en briques de 4 appartements; toutes les bâtisses ci-dessus couvertes en ardoises.

Un Terrain dans le faubourg Marigny, encoignure Victoire et Marigny, mesurant soixante pieds sur chaque face sur lequel est une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, 6 appartements, 1 galerie, 3 cabinets, 2 portes de cour, 2 cuisines, &c.

Aussi: 22 Esclaves des deux sexes, parmi lesquels se trouve un bon tonnelier, des draymans, cochers, cuisiniers, forgeron, paveurs, blanchisseuses, repasseuses couturières, &c. Les talens de chacun seront désignés avec les noms au moment de la vente dans de petites affiches.

Conditions: pour les propriétés à comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves, un an de crédit, billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Plus: 13 actions de la Presse à Coton de la Levée.

Conditions: au moment de la vente. 29 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

FAILLITTE de J. Prendergast.—Par ordre du syndic, dans cette affaire—Il sera vendu le 28 février, à midi, à la Bourse, la négresse Sophia, âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, elle est affectée d'une cataracte, et ne jouit pas d'une bonne santé.

Conditions: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Boswell, not. public, aux frais de l'acquéreur. 27 jan.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le 18 février, à midi, à la Bourse Hewlett, à la folle enchère de M. Charles McMillen, avocat qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 31 décembre, du même objet par le même encanteur pour la somme de 9000 piastres, 2 Terrains de 120 pieds de face aux rues Apollo et Euterpe, (faubourg Annonciation) avec toutes les bâtisses qui se trouvent dessus, à l'encoignure est une maison de maître bâtie depuis peu, briquetée entre poteaux, cour carrelée, cuisine, puits en briques, magasin en bois, latrines, pigeonnier. L'autre maison est en bois, bâtie récemment, puits en briques, magasin en bois, latrines. Le terrain est bon, et les banquettes sont très élevées. Il s'y trouve des orangers et d'autres arbres. Le propriétaire invite les acquéreurs à visiter cette belle propriété, pour pouvoir l'apprécier. S'adresser sur les lieux, ou à l'encoinure des rues Bourgogne et St. Louis, No. 127. La propriété est située dans l'ilet après M. Babcock.

Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 jan

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu vendredi, 21 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants, appartenant à la succession de Victorine Boutin, f. c. l. savoir:

Sophie, négresse âgée d'environ 28 ans, faisant passablement la cuisine pour un petit ménage.

Eloise, sa fille mulâtresse âgée d'environ, 11 ans, domestique de maison.

Sarah, négresse âgée d'environ 18 ans, do.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Chs. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 jan

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le mardi, 25 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, les biens ci-après, dépendant de la communauté qui a existé entre Jean Edouard Mazinine et feue Marie Perdomo, son épouse.

No. 1. 1° Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue St. Paul, ayant mesure française, 34 pieds de face à la dite rue St. Paul, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la maison en bois qui s'y trouve construite et ses dépendances.

No. 2. 2° Un autre lot de terre attenant au précédent ayant 26 pieds de face à la dite rue St. Paul, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la portion de bâtisse en bois qui s'y trouve construite.

No. 3. 3° Un autre lot de terre, attenant au précédent par le fond, ayant 30 pieds de face à la rue Perdido dite Girond, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la portion de bâtisse en bois qui s'y trouve construite.

No. 4. 4° Et un autre lot de terre attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue Perdido dite Girond, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la maison en bois qui s'y trouvent construite, le tout mesure française.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction & hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 jan

PAR TRICOU & CANONGE.

TERRAINS DE VALEUR POUR BATIR.

IL sera vendu le 1er. mars prochain, à midi, au café de la Bourse, les propriétés suivantes à moins qu'il n'en soit disposé avant à l'amiable.

5 terrains à l'encoignure des rues Magasins et Orangers.

Les Nos. 9, 10 et 11 mesurent 27 pieds chaque sur la rue des Magasins, sur 100 pieds de profondeur.

Le No. 12, lot d'encoignure ayant 26 pieds sur 100.

Le No. 13, attenant aux lots ci-dessus, ayant 27 pieds sur la rue des Orangers, sur 107 de profondeur.

5 terrains—Nos. 31, 32, 34 et 35 dans la belle partie de la ville qu'on appelle ilet Walden. Cette propriété est si bien connue qu'il n'est pas nécessaire d'en donner d'autres descriptions, les terrains mesurent chacun 29 pieds de face sur 150 pieds 10 pouces de profondeur.

Un terrain sur la rue des Colysée ou du Camp, mesurant 37 pieds 3 pouces et 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, 149 pieds 2 pouces sur la ligne de l'autre côté laquelle augmentation de profondeur a une largeur sur le derrière de 10 pieds 7 pouces donnant au dit terrain une figure hexagone.

Un lot sur la rue des magasins ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur 191 pieds 9 pouces 7 lignes et s'étend sur le derrière de la partie hexagone du terrain sur la rue du Camp, fesant des deux terrains une situation très convenable pour une manufacture.

Un terrain sur la rue Poydras entre les rues du Camp et St-Charles, mesurant 28 pieds sur 62 pieds 8 pouces huitièmes; ce lot a une bâtisse sur le devant avec une cuisine en briques à deux étages sur le derrière, et il a aussi l'usage en commun d'une allée de 5 pieds du côté est.

Conditions:—Pour les terrains sur les rues des Magasins et du Camp, 6 et 12 mois pour moitié du prix d'achat, la balance à 1 et 2 ans. Pour le terrain sur la rue Poydras, 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 13 jan

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 1er. mars, à midi, à la Bourse, il sera vendu, un Terrain fesant face à la rue Dauphine, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, de 34 pieds, 6 pouces de face, sur 66 pieds 1 pouce de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, savoir: une maison en briques bâtie en 1832, ayant 32 pieds 6 pouces de face, une cuisine à étage, aussi en briques de 34 pieds 6 pouces de face, divisée en plusieurs chambres avec cheminées, la cour est pavée, &c. Le tout est fort bien arrangé.

Conditions: $500 comptant, le résidu à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque. L'acte de vente sera passé en l'étude de M. L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1er. février

PAR H. DOMINGON & HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi, 15 février, à midi, à la Bourse, cette propriété de belle valeur, appartenant à M. Azéreti, et située à l'encoignure des rues de la Levée et Esplanade, faisant face à la place Jackson. De plus, la maison et le terrain adjoignant la première, faisant aussi face à la place Jackson. Ces propriétés sont si biens connues qu'il est inutile d'en donner la description. Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 31 jan

M. PLAIX, docteur médecin de la faculté de Paris, chirurgien accoucheur, membre de plusieurs Sociétés Savantes, récemment arrivé de Paris, où il a exercé sa profession pendant plusieurs années, a l'honneur d'offrir ses services au public. Une expérience de près de douze ans, son exactitude et son empressement auprès de ses malades, lui concilieront, il espère, la confiance publique.

Les familles malheureuses trouveront en lui une disposition constante à leur prodiguer ses soins. Sa demeure est rue Dumaine, No. 74. 24 jan

$25 DE RECOMPENSE.

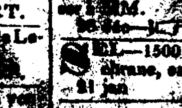

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe [illegible]. Figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser au [illegible].

[illegible] FORSTALL & CO.

SEL—1500 sacs de Sel à bord du navire Lord Cochrane, en vente chez

21 jan [illegible] BOOTH & Co.

ON demande une bonne [illegible] [illegible] s'adresser au bureau de l'Abeille.

[illegible] LOTERIE

D'UNE PENDULE EN BRONZE, représentant le magnifique portail de l'Eglise Cathédrale de Reims, en France, où tous les rois de France ont été couronnés.

Il y aura 75 billets à 10 piastres chacun. La souscription est ouverte chez M. Bishop, où ce chef-d'oeuvre est exposé. Les personnes qui désirent souscrire y trouveront la description de cet ouvrage antique, considéré encore de nos jours, comme un ouvrage parfait d'architecture. L'église que représente cette pendule, existe en France, telle que nous la voyons dans ce chef-d'oeuvre, qui est en parfaite opération.

La souscription est ouverte à l'hôtel de M. Bishop, et ne le sera nulle autre part. Le montant des billets doit être payé à la buvette.

Aussitôt que tous les billets seront placés, on en préviendra le public et l'on tirera la loterie de cette SUPERBE PENDULE DE BRONZE représentant le magnifique portail de l'Eglise Cathédrale de Reims.

11 fév—13

BRONZE-PENDULE (*)

REPRESENTANT

LE MAGNIFIQUE PORTAIL

DE L'EGLISE CATHEDRALE DE REIMS.

Description historique et abrégée de la Cathédrale de Reims, et principalement de l'Extérieur du Portail.

EXTRAIT DES MEMOIRES DE M. DE JOLIMONT ET DE M. PAVILLON-PIERARD.

D'APRES la tradition, il paraît que ce fut vers l'an 57 de Jésus-Christ, que St. Sixte, 1er. Evêque de Reims, fit bâtir l'Eglise. Nous n'essayerons point à pénétrer à travers l'obscurité qui enveloppe le berceau de cette Eglise: son origine est rapportée, avec beaucoup d'incertitude, par les nombreux historiens qui nous ont transmis le résultat de leurs recherches; la cathédrale de Reims n'est pas une des moins anciennes et des moins célèbres de la France, elle fut toujours la Métropole de la Gaule-Belgique; suivant plusieurs auteurs elle ne fut achevée que vers le commencement du 3ème. siècle, et que comme ailleurs ce fut pendant les plus sanglantes persécutions que les nouveaux prosélytes commencèrent à élever un temple, bien différent sans doute des immenses basiliques actuelles. Nous parlerons du monument que l'on suppose avoir été bâti par St. Nicaise (**) vers l'an 400 sur les ruines d'un temple consacré à Vénus, monument dont l'existence ne serait pas sans intérêt, si, l'on avait des preuves certaines que Clovis y eut été sacré et baptisé par St. Rémi, en 496, comme le prétendent les historiens.

Ce temple réduit, vers la fin du 8me. siècle, à un état complet de vétusté, fut reconstruit, sur un plan plus magnifique, par l'archevêque Ebon, élevé au pontificat en 822, sous le règne de Louis premier dit le Débonnaire. Rumalcus, Architecte de ce prince, en dirigea les travaux et les termina en 846.

C'était alors un des plus beaux monuments de la France, mais ce temple devint la sanglante proie des flammes en l'an 1210, c'était le temps où, plus que jamais, les peuples étaient *dévorés du zèle de la maison du seigneur*: alors, dans chaque province on rivalisait à qui bâtirait, sur de nouveaux modèles, la plus belle Eglise, la Cathédrale la plus magnifique; aussi le désastre affreux de l'Eglise de Reims ne pouvait rester longtemps sans être réparé: on se mit de suite à l'ouvrage, et les caisses du trésor, promptement épuisées, furent presqu'aussitôt remplies, comme par enchantement, du produit immense des quêtes et des libéralités des princes, des seigneurs, du clergé et du peuple, tellement que l'année suivante, l'Archevêque ALBERIC de Humbart put poser la première pierre du nouvel édifice. Cet édifice est celui qui subsiste encore aujourd'hui et dont nous allons décrire seulement les principaux détails de son beau Portail.

Les travaux poussés avec une activité dont on voit peu d'exemples ailleurs, furent presqu'entièrement terminés dans le court espace de 30 ans, sous la direction d'un seul Architecte, Robert de Coucy, né à Reims, et qui, par cet ouvrage, l'un des plus parfaits de ce genre, rendit son nom justement célèbre. Depuis, la Cathédrale de Reims en traversant les siècles, a subi le sort commun aux choses dont l'existence est marquée par une longue durée; non-seulement, l'influence des élémens a noirci ses murs, calciné ses pierres et altéré la pureté et la délicatesse de ses profils, mais encore les évènements qui dépendent des passions, de la volonté ou de la négligence des hommes, l'ont quelquefois menacé d'une ruine totale, et lui ont du moins fait perdre quelques-uns de ses primitifs ornements. (***.)

Le grand Portail est justement regardé comme la plus belle chose connue en ce genre, et, suivant un adage populaire, est une des 4 parties essentielles proposées pour modèle dans la composition d'une Cathédrale parfaite; nous admettons avec l'opinion commune ce Portail comme le chef-d'oeuvre, du moins de ceux qui existent. (****).

La partie intérieure est divisée suivant l'usage, en trois grandes ouvertures ou portes d'entrées; ces vastes portiques élevés sur un perron de 5 degrés, sont appuyés à droite et à gauche sur une masse solide ou contre-fort avancé, orné de sculpture, et sont élégamment surmontés, ainsi que ces contre-forts, de pignons à angles aigus, disposés pyramidalement et enrichis de Dais à jour et grouppés de Figures.

Les parois latéraux de ces trois entrées, sont décorés d'une suite de Statues colossales au nombre de 35, placées sur un stilobate; elles représentent les Patriarches, des Prophètes, des Rois, des Evêques et des Martyrs; sur le Trumeau qui partage en deux l'entrée du milieu, est placé la Statue de la Sainte-Vierge, qui fait partie des 35 Figures indiquées ci-dessus; la Figure de la Sainte-Vierge sous l'invocation de laquelle ce temple est consacré, est surmontée d'un Dais en forme de pyramide, très-délicatement travaillé.

Commençant selon l'ordre historique des Monuments littéraires [illegible], par l'arcade à gauche, le voussoire de [illegible] gauche de cette arcade, dont les Figures sont pour la plupart tombées par suite de l'intempérie des saisons, représente différens personnages religieux, et entr'autres les Prophètes de l'Ancien-Testament qui ont prédit et annoncé la Passion; le fronton de cette arcade offre l'image du Crucifiement de Jésus-Christ en sept Figures; à droite et à gauche du Rédempteur élevé sur la croix, sont la Sainte-Vierge et les deux Maries, dans l'arcade non-cave qui est à côté de celle que nous venons de décrire, le Sculpteur a représenté en trois Tableaux reliefs, une des plus intéressantes et des plus mémorables histoires qui ait rapport à nos Fêtes religieuses, et qui complète le Tableau du Crucifiement de J.-Christ expirant, c'est l'Invention de la Sainte-Croix à Jérusalem par Sainte-Hélène, Epouse de l'Empereur Constance et Mère du grand Constantin; le haut de l'arcade non-cave se termine en pyramide, on voit au-dessus de son arc ogive, une Femme à genoux et joignant les mains; dans cette attitude de suppliante, elle a les yeux fixés sur J.-Christ expirant; au bas de ce Tableau on remarque deux Démons et une Figure d'homme, le Démon qui est à droite, tourne le dos en fesant une grimace hideuse à ce personnage représentant un Ministre de la Religion, tandis que le Démon à gauche semble encore disputer avec le même Ministre, qui parait chercher à le convertir.

Tout le voussoire de l'arcade à droite, est rempli de Figures d'Apôtres, d'Anges, de Prophètes et de Rois; audessus de ce voussoire et sur le fronton de l'arcade qui se termine en forme pyramidale, est représenté le Jugement dernier, on voit le Juge Suprême siégeant sur un trône; à ses côtés plusieurs personnages portant les Instrumens de la Passion.

L'arcade non-cave voisine de celle à voussoire dont nous venons de parler, est ornée de groupes détachés, et de trois bas reliefs placés sous un arc ogive. Quant aux grouppes détachés et placés au bas des Sculptures ce sont trois Anges armés d'une épée qu'ils tiennent levée sur de petits personnages à genoux, et demandant grâce à la justice divine dont ceux-ci sont les exécuteurs fidèles; au haut de l'arcade ogive, et dans la pyramide qui termine le fronton, est une Reine à genoux sur une grouppe de nuages; elle a les mains jointes, et semble, en regardant le Sauveur assis sur son trône, dans la pyramide voisine, lui adresser des prières.

La 5ème. arcade est celle qui se trouve au milieu de cette masse imposante et majestueuse; cette arcade nous montre également des Rois, des Reines, des Apôtres, des Martyrs, des Vierges et des Emblèmes très-ingénieux du pouvoir et du triomphe de la Religion.

Ce magnifique avant-Portail est terminé par le grand fronton en forme pyramidale, où est figurée la Résurrection générale; enfin, l'Apothéose et le Couronnement de la Sainte-Vierge, au milieu des anges et des chérubins, domine toute cette composition, comme étant la Patrone de l'Edifice.

Nous passons maintenant aux autres parties composant l'ensemble des 3 Arcades, leur piedouche; et, entre chacune d'elles, il y a trois figures séparées, savoir: une au-dessus de chaque gouttière, et deux au-dessous. Ces gouttières sont au nombre de six pour toute la largeur du Portail; elles sont saillantes et en formes de dragons et de chimères, et sont surmontées de musiciens et de chantres: chacune de ces gouttières est soutenue par une figure courbée sous leur poids.

Entre les frontons pyramidaux et au-dessus des chantres et des musiciens, il y a 6 clochetaux de formes et dimensions différentes où sont sculptées des figures d'Anges.

On observe, comme une particularité remarquable, que le timpan ou mur du fond, au-dessus des entrées, n'a point été couvert, comme cela se voit presque partout ailleurs, à l'exécution principale de ces tableaux et ces sculptures; au contraire, ces parties sont à jour et occupées par une très-belle rose, et par des vitraux de couleur d'un effet fort agréable, surtout dans l'intérieur. A quelques pieds au retrait de la première partie que nous venons de décrire, commence le second étage du Portail, partagé aussi dans son élévation en trois en corps distincts par quatre grands contreforts d'un style peu commun et fort élégant, ornés de statues de Saint Personnages dans de grandes niches formées de colonnes isolées, élevées sur un piédestale et terminés par des chapiteaux octogones. Au centre, la grande rose travaillée avec tant de soin et la richesse de détail que les artistes mettraient à cette espèce de chef-d'oeuvre, occupe toute l'étendue d'une arcade ogive dans la voussure de laquelle on remarque des figures qui, ainsi que celles sculptées [illegible] mur au-dessous, ont rapport à l'histoire du Roi David. A droite et à gauche, une double fenêtre très-élevée, et sans vitraux, laisse voir à travers ses divisions et ses découpures, l'intérieur de la Tour.

[illegible] étage, appelé la Galerie des Rois, [illegible] colonnettes [illegible] suivant les parties [illegible] d'une suite de statues [illegible] Rois de France [illegible] depuis Clovis jusqu'à Charles VI; ces figures sont les plus anciennes et conséquemment les plus grossièrement sculptées; les Rois sont dans l'attitude du repos, tenant leur robe d'une main et posant l'autre, pour la plupart, sur la poitrine, quelques-uns ont le sceptre en main, tous ont aussi la Couronne sur la tête.

Quant aux 7 figures du milieu, elles offrent le tableau du Baptême de Clovis, le Roi y est représenté nu, dans une cuve, jusqu'à mi-corps. Aux pieds de ces Statues règne une petite Galerie, où, tous les ans, le Dimanche des Rameaux, on avait l'habitude de venir chanter le GLORIA, LAUS, et qu'on appelle, pour cette raison, *la Galerie du Gloria*.

C'est immédiatement au-dessus de ce 3me. Etage que s'élèvent les deux Tours régulières qui terminent et complètent ce magnifique Portail. Elles ont des proportions riches et élégantes, sont évidées à jour par de grandes ouvertures, en forme de fenêtres, d'où s'échappe le son des cloches, et sont flanquées de 4 tourelles octogones, également évidées dans toute leur hauteur, et formées d'un assemblage de colonnes régulièrement espacées et d'une légèreté admirable.

Heureux, si nous pouvons, par la production de ce Bronze, contribuer à perpétuer le souvenir de l'Eglise Métropolitaine de Reims qui est encore aujourd'hui la plus célèbre et la majestueuse, la plus superbe et la plus intéressante Basilique de France; de ce Monument qui fait la gloire et du pays, mais qui doit tomber sous la main destructive du temps et dont les traces n'existeront peut être plus nulle part.

(*) L'édifice a environ 268 pieds d'élévation et 191 de large. Cette Pendule en bronze est à la réduction à très-peu près la 150me. partie du monument; elle a 21 pouces de hauteur sous les [illegible] et 15 de large d'un contrefort à l'autre. Nous avons observé, avec la plus grande exactitude possible, les proportions de tous les détails composant ce beau Portail, ainsi que la profondeur des voûtes, des enfoncements, l'épaisseur des contreforts et tous les différens plans d'architecture; des mesures qui varient entr'elles de la différence de l'ancien pied au nouveau, ont toujours jeté quelques doutes sur la véritable hauteur de cet édifice.

(**) Saint-Nicaise que l'on croit né à Reims, en fut évêque et y fut martyrisé par les Vandales, vers l'an 407.

(***) En 1481, un incendie allumé par l'imprudence des plombiers qui travaillaient alors, réduisit en cendres, en peu d'instans, toute la couverture, la charpente inférieure des Tours du Portail, mit en fusion tous les plombs, ainsi que 11 cloches, et détruisit les 6 flèches ou pyramides qui ornaient le centre et les extrémités de la croisée. La pénurie des finances et les affaires du temps ne permirent de réparer ce malheur que très-lentement, et jamais ne l'a été entièrement. En 1793, ce même édifice n'échappa aux spéculations destructives de la BANDE NOIRE qui en provoqua la démolition que par la motion adroite d'un Rémois qui proposa de le conserver pour y établir un Club patriotique; ce moyen le préserva aussi de l'excès des révolutions de cette époque, dont d'autres ont beaucoup souffert. Dans la même année, on détruisit sur le linteau de la porte principale deux bas-reliefs, pour y placer la fameuse inscription qui fut alors gravée sur la façade de toutes les Eglises en France: *Temple de la Raison. Le peuple français reconnaît l'Etre Suprême et l'Immortalité de l'Ame.*

(****) On dit communément que pour faire une Cathédrale parfaite, il faudrait réunir ensemble le Portail de Reims, les Clochers de Chartres, la Nef d'Amiens, et le Choeur de Beauvais. Mais nous croyons que cette opinion exprime plutôt le mérite exclusif de chacune de ces parties, considérées isolément, que la pensée réelle que leur réunion produirait un tout parfait.

11 fév—3

VENTES PAR LE MARSHAL.

Edward Hinds vs. G. W. Garvin.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 20 février courant, à 4 heures de l'après-midi, en mon bureau, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, divers articles de groceries, 16 tableaux, 2 miroirs, 12 carafes et des verres, un poële et ses tuyaux, ustensiles de cuisine, tables &c. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions; Comptant.

10 fév B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi, 4 mars 1834, à midi,

La goëlette SABINE, ses agrès et apparaux, saisie à la poursuite de H. Spearing.

Conditions: Comptant.

1 fév B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente le lundi, 3 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, l'esclave nommée Annette, âgée d'environ 20 ans, saisie dans l'affaire de N. M. Richer.

30 jan B. BEAUREGARD, marshal.

Warren L. Burges vs. le bateau à vapeur Creole et les propriétaires d'icelui.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le lundi, 3 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, le bateau à vapeur Creole, ses apparaux et meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 jan B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi, 19 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre désigné par le No. 18, situé sur le côté gauche du chemin du Bayou, mesurant 30 pieds de face sur le dit chemin, sur 180 pieds de profondeur, saisi à la poursuite de J. B. Casenave.

17 jan B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le lundi, 17 février 1834, à midi, les propriétés suivantes, situées au nouveau faubourg Marigny.

Quatre Terrains Nos. 2, 3, 4, 5, dans l'ilet No. 103, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue des Magistrats, sur 150 pieds de profondeur.

Trois autres Terrains, Nos. 7, 8 et 9, dans l'ilet mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur.

Un lot No. 10, dans l'ilet, formant l'encoignure de la rue de la Loi.

Deux autres Terrains, Nos. 11 et 12, dans le dit ilet, ayant chacun, 60 pieds de face à la rue de la Loi, sur 150 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de J. H. Shepherd et J. Ireland, encanteurs de W. H. Ireland.

Conditions: Comptant.

17 déc B. BEAUREGARD, marshal

LE DR. PARSON.

CHIRURGIEN, DENTISTE DE NEW-YORK.

A L'HONNEUR d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans et du voisinage qu'il a pris un logement chez Madame Fox, rue de Chartres, No. 147, où il fera toute espèce d'opérations sur les dents et gensives.

Il pose les dents *naturelles* et *artificielles* avec grande dextérité ainsi que des dents de *porcelaine* depuis une jusqu'à un rattelier complet.

Dès qu'on se voit du tartre on doit se faire nétoyer les dents, parceque la corrosion du tartre minera bientôt la racine des dents, ce qui les fera tomber, et en portant soin pendant qu'il en est encore temps on leur rendra toute leur première beauté.

L'opération de plomber les dents quand elles sont gâtées est si importante qu'on ne peut trop la recommander au public. C'est ainsi que des milliers de dents que les douleurs qu'elles occasionnent font arracher, pourraient être conservées pendant nombre d'années.

Le Dr. Parson espère qu'une pratique chirurgicale de nombre d'années lui méritera la confiance du public, il se charge d'extraire les dents les plus difficiles. Il vend les poudres les plus célèbres et des brosses à dents. Il se rendra au domicile des personnes qui le demanderont.

On peut prendre des renseignements au-près des docteurs suivants:

Dr. T. Mott, Dr. Thos. Boyd, New-York; Dr. Sense Dr. Harrell, de cette ville. 16 jan—1m

JOHN WILCOX & Co, rue de Chartres, No. 5, viennent de recevoir par les derniers paquebots de N.-York, un nouvel assortiment de Bottes et Souliers de leurs fabriques, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail. Ils y appellent l'attention de leurs amis et du public.

6 jan

SEL—En débarquement du navire Dublin Packet, de Marseille, à vendre par F. H. PETITPAIN,

27 jan encoig. Chartres & Toulouse.

AVIS—M. FLEURY GENERALLY est mon fondé de procuration pour régler la succession de Louis Théodore Favre Daunoy.

CHS. F. DAUNOY, héritier sous bénéfice d'inventaire

20 jan—1m

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 118, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait des objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à leur découverte.

M. WALTON

23 déc rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

NOUVELLEMENT reçues et en vente,

Indiennes françaises et anglaises;

Robes do. do.

Cotonnade grise pour chemises; Nankins bleus;

Mousselines imprimées; Mouchoirs mazulipatam;

Mouchoirs et Schalls imprimés;

Robes et Foulards de soie imprimés;

Ginghams assortis; Cotonnade [illegible];

[illegible] Toile à moustiquaire; [illegible];

Do. pour tailleurs; Schalls [illegible];

[illegible] convenables à ce marché et aux [illegible].

14 jan KENNEDY, [illegible] & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le vendredi, 21 février, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la propriété appartenant à la succession de John [illegible].

Un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, désigné sous le No. 8, dans l'ilet No. 20, d'après un plan dressé au bureau de Louis T. Caire, notaire public, ayant 60 pieds de face à la rue ——, sur 120 pieds de profondeur.

Aussi, le nègre Ellis, âgé d'environ 30 ans.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Un plan de la propriété sera exhibé au moment de la vente. 29 jan

PAR J. LEVY & WHITING.

PAR ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu à l'encan, samedi, 15 de février 1834, à la Bourse Hewlett, à midi, pour compte de la succession de feu John M. Daniels, l'esclave CHARLOTTE, âgée d'environ 30 ans, depuis long-temps dans le pays, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, buvant occasionnellement.—Conditions: 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le samedi, 15 février 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain No. 4, dans l'ilet No. 70, ayant 32 pieds de face sur le côté Ouest de la rue Dumaine, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur entre les rues Claiborne et Robertson. Aussi, un autre terrain, ayant les mêmes dimensions.

Conditions: 1 an de terme, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. [illegible], notaire public aux frais de l'acquéreur. [illegible] jan

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 21 de février prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St-Louis, il sera vendu la propriété suivante, dépendant de la succession de feu Frédérick La Lande, savoir: Un tiers indivis de dix terrains situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, suivant plan tiré par Benj. Buisson, député arpenteur, le 30 mai 1833, et désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. Ces terrains sont tous attenans l'un à l'autre, et forment la façade de l'ilet sur le quai des Dryades, entre les rues Félicité et St. André, et contiennent, chaque, 30 pieds de face sur 120 de profondeur, excepté le No. 1 qui a 42 pieds 6 pouces 3 1 2 lignes sur 120 pieds 4 lignes de profondeur; et le No. 10 qui a la même façade que le No. 1, mais 120 pieds 2 pouces de profondeur.

Conditions: Deux cinquièmes comptant, et le résidu le 15 février 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque. 22 jan.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera offert en vente publique, samedi prochain, 15 février courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

DEUX LOTS DE TERRE situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet renfermée par les rues des Français, de la Vertu, de la Force et de l'Union, les dits terrains désignés par les Nos. 11 et 12, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de cette ville en date du 16 février 1831.

Le N°. 11 forme encoignure et mesure (au pied français) 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Vertu et est borné d'un côté par le N°. 10 et de l'autre par le No. 12.

Le N°. 12 mesure également 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est borné d'un côté par le N°. 11 et de l'autre par le N°. 13 et dans la profondeur par le N°. 10.

Conditions: 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèques spéciales sur les dits lots de terre.

Les actes de vente seront passés par Paul Bertus, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 fév—3

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 17 février, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Deux Lots de Terre situés au faubourg Washington, rue St. Ferdinand, entre les rues Casa Calvo et des Grands Hommes, mesurant chacun 35 pieds 6 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur; désignés sur un plan exposé à la Bourse par les lettres B. & C.

Quatre Lots de Terre situés au faubourg Tremé compris dans l'ilet formé par les rues St. Claude, des Ursulines, Chemin du Bayou et Tremé; le No. 1, formant l'encoignure des rues St. Claude et chemin du Bayou, mesurant 26 pieds, 11 pouces 2 lignes face au chemin du Bayou, sur 98 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue St. Claude et 35 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne du fond; le No. 2, attenant au précédent, mesure 26 pieds, 7 pouces de face au chemin du Bayou sur 98 pieds, 8 pouces 5 lignes de profondeur, les Nos. 3 et 4, même mesure que le No. 2, et fesant face au chemin du Bayou, le tout conformément à un plan dressé le 15 décembre 1832 par Jh. Pilié et déposé en l'étude de Hughes Pedesclaux, notaire public.

Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, not. pub. 7 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, il sera vendu mardi, 18 février 1834, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, et pour compte de la succession de feu Jean Merville Harang, 120 Actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions: Comptant. 3 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SERONT vendus le samedi 25 février, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, par ordre de la Cour des Preuves, tous les comptes et billets non payés et dûs à la succession du défunt D. J. M. Neill.

Conditions: Comptant. 5 fév

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour la paroisse de Ste. Hélène, il sera vendu pour compte des héritiers de feu William Spillers, samedi, 8 mars prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, les esclaves suivants:

Joe, nègre âgé de 45 ans, ouvrier &c.

Bob, excellent nègre, âgé de 26 ans, charretier, ouvrier, &c.

Vicey, âgé de 21 ans et ses 3 enfants Emilie, âgé de 6 ans; Moïse, âgé de 2 ans et Jim âgé d'un an; Vicey est une excellente domestique &c.

Lucinda, âgée de 20 ans, domestique de maison.

Biddey, âgé de 36 ans, domestique de maison.

Cherry, âgé 36 ans, do.

Les nègres ci-dessus sont tous créoles de cet Etat et vendus sans garantie excepté celle du titre, étant pour le compte des réglements d'une succession.

Conditions: 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant F. Grima, not. pub., aux frais des acquéreurs. 7 fév

PROCLAMATION

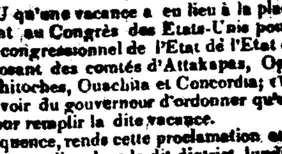

PAR A. B. ROMAN,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU qu'une vacance a eu lieu à la place de représentant au Congrès des Etats-Unis pour le troisième district congressionnel de l'Etat de l'Etat de Louisiane se composant des comtés d'Attakapas, Opelousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia; et attendu qu'il est du devoir du gouverneur d'ordonner qu'une élection ait lieu pour remplir la dite vacance.

Je, en conséquence, rends cette proclamation ordonnant qu'une élection aura lieu dans le dit district, lundi, 3 mars prochain et les deux jours suivants, donnant avis aux électeurs du district de la susdite élection, et ordonnant à tous les juges de Paroisse, shériffs et autres officiers à ce préposés, de présider la dite élection aux jours susdits et dans les lieux ordinaires d'élection dans leurs comtés, paroisses et ressorts respectifs, et de voir à ce que la dite élection soit conduite, et les retours officiels d'icelle faits de la manière et dans le temps prescrits par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1834, et la 58ème. année de l'indépendance des Etats-Unis. A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,

27 jan—30 Geo. EUSTIS, sect. d'Etat.

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la faillite de C. Oger & Co., sont priées de payer leur comptes à M. Arnaud Lanusse, collecteur, d'ici au 1er. mars prochain, époque à laquelle ceux non soldés seront remis à un avocat pour en faire le recouvrement.

J. A. MERLE, } Syndics.

28 jan—10, 2ps F. H. PETITPAIN.

Avis aux créanciers de la faillite C. Oger & Co. & Oger.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre les dites faillites, sont invitées à vouloir bien en faire connaître le montant aux syndics soussignés, d'ici au 1er. mars prochain, afin de les mettre à même d'établir le tableau de distribution du premier dividende qui doit être déclaré le 15 du dit mois.

J. A. MERLE,

29 jan—10, 2ps F. H. PETITPAIN, syndics

MAGASIN DE VOITURES

Rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

LE soussigné a en magasin et vient de recevoir par les derniers arrivages, un bel et élégant assortiment de voiture, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables pour du comptant, ou pour de bons billets.

[illegible] jan M. WALTON.

COUTURIERE EN ROBES.

[illegible] ISIDORE, rue Royale, No. 100, offre ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans [illegible]